
MISE EN DEMEURE

Victoriaville, le 15 décembre 2006

Monsieur Pierre Coulombe
Organisateur en Chef du Parti conservateur pour le Québec
6555, Boul. Métropolitain Est, suite 502
Montréal, (Québec) H1P 3H3

Monsieur,

Le 29 novembre dernier, le directeur général des élections demandait à mon agente officielle, Mme Lise Vallières, de fournir :

- 1) une copie du contrat ou d'autres accords écrits conclu avec l'annonceur ainsi qu'avec le parti enregistré concernant la dépense précitée;
- 2) Une copie de l'annonce elle-même ou de son contenu, si elle a été faite à la télévision ou à la radio, avec indications que l'agent officiel l'a autorisée;
- 3) Le document précisant la ou les dates de présentation de l'annonce destinée à promouvoir le candidat;
- 4) Le document précisant la date à laquelle, en votre qualité d'agent officiel, vous avez autorisé l'engagement de cette dépense.

Il s'agit d'un « placement collectif » de publicité de plusieurs comtés lors de la dernière élection générale (23 janvier 2006). Mme Lise Vallières, agente officielle du soussigné, a accepté d'y participer de bonne foi. Maintenant, conformément au paragraphe 451(2.2) de la *Loi électorale du Canada*, le directeur général demande les documents ci-haut mentionnés.

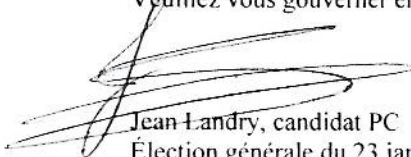
Sachez qu'à défaut de fournir ces dits documents, Mme Vallières se verra commettre « ipso facto » une infraction.

Par ailleurs, vous n'êtes sans savoir qu'en vertu de la *Loi électorale du Canada*, le candidat, en l'occurrence le soussigné, demeure responsable de tout.

Par la présente, je vous mets en demeure de fournir à madame Lise Vallières les documents ci-haut (points 1 à 4), dans les 10 jours de la réception de la présente.

A défaut de vous y conformer, d'autres mesures et actions seront entreprises sans autre avis.

Veillez vous gouverner en conséquence.


Jean Landry, candidat PC
Élection générale du 23 janvier 2006

c.c. : Mme Ann O'Grady, Parti PC à Ottawa
M. Michel Rivard
Mme Lise Vallières, agente officielle
Mme Manon Hamel, de Élections Canada
M. Jean-Pierre Kingsley, directeur général des élections